Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 avril 2022, à 20 h, à la salle communautaire située au 33, rue Principale à Saint-David, et ce, en raison des règles de distanciation physique exigées par la Santé publique qui ne peuvent être respectées à l'intérieur de la salle de Conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, les conseillères Linda Cournoyer et Jolyanne De Tonnancour ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Patrick Chamberland. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2022-04-052 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Marco Paquet et résolu que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 7.11 et 8.1.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-053 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er mars 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er mars 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2022;

Considérant que les délibérations inscrites à ces procès-verbaux reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er mars 2022 et de la séance extraordinaire du 16 mars soient adoptés tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Présentation du rapport financier au 28 février 2022 qui affiche un solde à la caisse de 8 558,85 $, des dépôts à terme au montant de 349 927,50 $, un ajustement et des chèques en circulation au montant de 845,64 $ pour un solde aux livres de 359 331,75 $. Le total des revenus de février se chiffre à 87 367,44 $ et celui des déboursés à 183 451,44 $.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil.

ComUnité : Le conseiller Pier-Yves Chapdelaine mentionne que les préparatifs de la Fête nationale sont commencés.

MADA : La conseillère Linda Cournoyer indique au conseil qu'elle travaille à organiser la prise de photo avec les aînés pour le document sur la Politique des aînés.

Bibliothèque Laure-Desrosiers : La conseillère Jolyanne De Tonnancour mentionne qu'il y aura une heure du conte à la Bibliothèque, le samedi, 9 avril 2022, à 10 h.

Association des loisirs : Le conseiller Patrick Chamberland fait part au conseil des changements au niveau de l'Association des loisirs. M. Eric Léveillée est maintenant

le nouveau président, supporté par M. Guy Blanchard et Mme Catherine de la Sablonnière.

2022-04-054 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 123 125,37 $ et de comptes payés pour un montant de 79 839,66 $.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois d'avril 2022 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 25 février 2022 au 30 mars 2022.

2022-04-055 Prêt temporaire pour la mise en œuvre du programme relatif à la mise aux normes des installations septiques

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt 602-2021 au montant de 1 144 800 $;

Considérant qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales, en attendant le financement permanent dudit règlement;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu qu'une demande soit faite à la Caisse Desjardins des Chênes de prêter temporairement à la municipalité de Saint-David les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement 602-2021 et ce, au fur et à mesure des besoins. Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis en lien avec cet emprunt temporaire.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-056 Dépôt du rapport d'audit de conformité relatif à la transmission des rapports financiers

Considérant que la Commission municipale du Québec a fait une mission d'audit concernant la transmission du rapport financier de la Municipalité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant qu'une copie de l'audit de conformité a été remise à chacun des élus, tel que demandé par la Commission municipale;

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu qu'une copie de cet audit soit déposée devant ce Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt des formulaires 1038 au Directeur général des élections

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt des formulaires DGE-1038 - Liste des donateurs et rapport de dépenses, en lien avec l'élection municipale du 7 novembre 2021 soient celles de : M. Richard Potvin, M. Marco Paquet, M. Gilles Hébert, M. Pier-Yves Chapdelaine, Mme Linda Cournoyer, M. Patrick Chamberland et Mme Jolyanne De Tonnancour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-057 Autorisation au directeur général et greffier-trésorier pour placements à court terme

Considérant qu'il est recommandé d'effectuer des placements à court terme pour obtenir un meilleur rendement sur le montant de l'encaisse;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à effectuer des placements à court terme auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au cours de l'année financière 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-058 Mandat au directeur général et greffier-trésorier à autoriser les demandes sur l'occupation du domaine public

Considérant que la Municipalité de Saint-David a adopté le règlement numéro 606-2022 relatif à l'occupation du domaine public;

Considérant que les demandes sur l'occupation du domaine public doivent être signées par un responsable;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-David, tous les documents relatifs aux demandes d'occupation du domaine public.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-059 Modification du prix pour la location de la salle communautaire située au 33 rue Principale

Considérant les rénovations effectuées à la salle communautaire située au 33 rue Principale;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter de nouveaux tarifs pour la location de la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil fixe les prix pour la location de la salle communautaire comme suit, et ce, incluant les taxes applicables : 150 $ pour les résidents de Saint-David, 200 $ pour les non-résidents, 50 $ pour entretien ménager, si requis, 30 $/heure pour les résidents et 40 $/heure pour les non-résidents.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-060 Autorisation de dépenses en lien avec la Semaine de l'action bénévole

Considérant que la « Semaine de l'action bénévole » se tiendra du 24 au 30 avril 2022 sous le thème Bénévoler, change la vie!;

Considérant le souhait du conseil municipal de reconnaître l'importance du bénévolat pour la communauté en proclamant la « Semaine de l'action bénévole » du 24 au 30 avril 2022, et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les nombreux bénévoles qui œuvrent dans la région;

En conséquence, Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil autorise l'achat de certificats cadeaux d'une valeur de 10 $ par bénévole identifié par la présidence de chaque comité de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-061 Mise en place d'un programme de remboursement de couches lavables

Considérant que la Municipalité de Saint-David a à cœur la protection de l'environnement et le bien-être des familles résidant sur son territoire;

Considérant que pour les jeunes familles, l'utilisation de couches lavables et réutilisables constitue une mesure d'économie appréciable tout en permettant de réduire la quantité des déchets acheminés vers le lieu d'enfouissement sanitaire;

Considérant que le conseil municipal juge à-propos d'établir un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables destiné aux familles résidant sur son territoire, le tout en considération des bénéfices ainsi obtenus pour l'environnement et pour sa population en général;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil adopte un programme de remboursement de couches lavables comportant les modalités suivantes: remboursement de 50 % de la facture jusqu'à concurrence de 100 $ par enfant sur présentation d'une preuve de résidence et de naissance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-062 Contribution financière au programme Alus Montérégie

Considérant la demande reçue du Comité ALUS Montérégie, demandant une contribution de la Municipalité dans le cadre du programme ALUS Montérégie *Une municipalité à la fois, Un hectare à la fois*;

Considérant que le programme ALUS Montérégie vise à aider monétairement les agriculteurs à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sur leur ferme, à l'adoption de pratiques durables et à la valorisation de l'agroenvironnement;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu que ce Conseil autorise la Municipalité de Saint-David à participer au programme ALUS Montérégie en versant une assistance financière de 1 000 $ à l'Union des producteurs agricoles du Québec – Comité ALUS Montérégie pour l'année 2022 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-063 Contribution à l'organisme Parrainage civique

Considérant que l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu dessert la municipalité de Saint-David et offre des services à ses citoyens;

Considérant que l'intégration sociale des membres de l'organisme vivant avec des déficiences intellectuelles, troubles de santé mentale ou troubles du spectre de l'autisme leur permet de briser l'isolement et d'acquérir de nouvelles habiletés en société;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le versement d'une somme de 100 $ à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu pour favoriser l'intégration sociale de ses membres dans la communauté et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-064 Résolution d'appui relative au Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy

Considérant que le centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy offrait seize (16) cours à la session d'hiver 2022 aux personnes de 55 ans et plus des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant qu'aucune consigne claire pour lancer les inscriptions auprès de notre population n'a été acheminée aux municipalités par le Centre de formation professionnelle après la construction de l'offre de cours;

Considérant que la seule façon de s'inscrire est par internet;

Considérant que cette méthode d'inscription n'est pas accessible et adaptée à toute la clientèle visée;

Considérant que suite à l'inscription, les personnes doivent se déplacer au Centre de formation professionnelle pour signer leur confirmation d'inscription;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil demande au Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy de revoir la publicisation et la méthode d'inscription pour les cours offerts aux personnes de 55 ans et plus, et de rencontrer les représentants des municipalités pour échanger sur les problématiques liées à ce programme. Il est également résolu que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-065 Semaine nationale du don d'organes et de tissus

Considérant que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 24 au 30 avril prochain;

Considérant que l'organisme Transplant Québec sollicite la participation de la municipalité pour s'associer à la chaîne de sensibilisation au don d'organes et au don de tissus en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil s'engage auprès de Transplant Québec en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert sur le mât de l'hôtel de ville durant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-066 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine appuyé par Linda Cournoyer que ce Conseil proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-067 Résolution en appui au peuple Ukrainien

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-068 <u>Procédure de vérification périodique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie</u>

Considérant l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026 par la MRC de Pierre-De Saurel par le biais de la résolution 2021-10-296;

Considérant l'obligation de la MRC, prévue à l'article 17 de la Loi sur la sécurité incendie, de déterminer une procédure de vérification périodique;

Considérant que cette procédure se veut un moyen de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre par les différents services de sécurité incendie ainsi que le degré d'atteinte des objectifs prévus audit schéma;

Considérant la résolution 2021-09-12 du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) approuvant le contenu de ladite procédure et autorisant sa transmission au Conseil de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet, que ce Conseil adopte la procédure de vérification périodique dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-069 Contrat pour travaux de rapiéçage dans divers rangs

Considérant que la Municipalité de Saint-David a fait parvenir une demande de prix à six compagnies pour des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que quatre entreprises ont répondu à cette demande :

- Groupe 132 inc.	47 950,00 $
- Vallières Asphalte	50 985,00 $
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte ltée	61 500,00 $
- Pavco Pavage	99 759,00 $

Considérant que l'offre présentée par Groupe 132 inc. est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 47 950,00 $ plus taxes en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée dans le devis descriptif de la demande de prix, le contrat relatif à des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Groupe 132 inc. qui devra effectuer les travaux conformément au devis descriptif du projet numéro VO-2022-01 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-070 Contrat pour travaux de scellement de fissures dans divers rangs

Considérant la demande de prix acheminée à quatre fournisseurs pour des travaux de scellement de fissures pour une longueur approximative entre 8 000 et 12 000 mètres;

Considérant que quatre entreprises ont répondu à cette demande :

- Lignes Maska	1,19 $/mètre linéaire
- Permaroute	1,21 $/mètre linéaire
- Cimota inc.	2,02 $/mètre linéaire
- Groupe Lefebvre	2,50 $/mètre linéaire

Considérant que l'offre présentée par Lignes Maska est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil octroie le contrat relatif à des travaux de scellement de fissures dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Lignes Maska, au montant de 1,19 $/mètre linéaire plus taxes, en tenant compte de la quantité de chaussée mentionnée au document de demande de prix et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-071 Contrat pour travaux de marquage ponctuel de chaussée dans divers rangs

Considérant que la Municipalité de Saint-David a fait parvenir une demande de prix à six compagnies pour des travaux de marquage de chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que trois entreprises ont répondu à cette demande :

- Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	13 200,00 $
- Marquage et Traçage du Québec inc.	14 380,00 $
- Entreprise Techline inc.	15 176,70 $

Considérant que l'offre présentée par Lignes Maska est la plus basse conforme;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie, au montant de 13 200,00 $ plus taxes en tenant compte de la quantité de chaussée approximative mentionnée au document de demande de prix, le contrat relatif à des travaux de marquage de chaussée dans divers chemins de la municipalité à la compagnie Lignes Maska qui devra effectuer les travaux conformément au document descriptif du projet numéro VO-2022-02 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION Linda Cournoyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement de concordance numéro 550-2012-07 modifiant le règlement numéro 550-2012 sera adopté.

2022-04-072 Projet de règlement de concordance numéro 550-2012-07 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 afin d'ajouter des dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole.

ATTENDU QUE la MRC de Pierre-De Saurel a modifié son schéma d'aménagement par le règlement numéro 340-21, entré en vigueur le 7 octobre 2021;

ATTENDU QUE le règlement numéro 340-21 est venu ajouter au schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

ATTENDU QUE ces dispositions visent à établir des distances séparatrices afin d'assurer la protection des sources d'approvisionnement en eau et à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

ATTENDU QUE la Municipalité du Saint-David doit modifier son règlement de zonage numéro 550-2012 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus par la loi, soit au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Jolyanne De Tonnancour et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 550-2012-07 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-73 Abonnement à l'application QIDIGO pour inscription en ligne

Considérant la nécessité d'améliorer et de faciliter l'inscription aux activités sportives offertes par la municipalité;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise Solution Nexarts pour une application en ligne (QIDIGO) permettant l'inscription et le paiement des activités;

En conséquence, il est proposé par Jolyanne De Tonnancour, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise un montant de 965,79 $, incluant les taxes, pour défrayer le coût d'achat de l'application QIDIGO et affecte la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-414.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-74 Prix pour location de glace 2022-2023 des clients qui renouvellent avant septembre 2022

Considérant que les prix pour la location de glace augmenteront lors de la saison 2022-2023;

Considérant que plusieurs clients renouvellent avant la fin de la saison 2021-2022 et que par les années passées ces derniers pouvaient renouveler leur contrat sans augmentation.

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil approuve qu'une offre de renouvellement de location de glace pour la saison 2022-2023 soit offerte au même prix aux clients de la saison 2021-2022 à condition que le renouvellement du contrat soit demandé avant le 1er septembre 2022, et ce, selon les tarifs suivants:

Location de glace - Hockey adultes			
Détail	**Durée**	**Coût + tx**	**Coût total**
Hockey du lundi au samedi (achalandage)	1 h	155,25 + tx	**178,50 $**
	1 h 15	193,95 $ + tx	**223,00 $**
	1 h 30	232,83 + tx	**267,70 $**
Hockey les dimanches (-20%)	1 h 30	186,26 $ + tx	**214,15 $**

Location de glace - A.H.M.V			
Détail	**Durée**	**Coût + tx**	**Coût total**
Pratique et saison	1 h	94,10 $ + tx	**108,20 $**

Location de glace - Patin, ballon-balai et hockey à pied (snout)			
Détail	**Durée**	**Coût + tx**	**Coût total**
Adultes	1 h	119,96 $ + tx	**137,93 $**
Jeunes (-20%)	1 h	95,97 + tx	

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes.

2022-04-75 Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée, à 21 h 04.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

_____
Maire

_____
Directeur général et greffier-trésorier